



Acte n° 2022B25

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
27/09/2022

Le 4 octobre 2022, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Fabien BIHLER (Pouvoir Frédéric VALLOS), Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Gilles GARNIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Michèle NUGUET (Pouvoir David POMMIER), Gérard PORRETTI (Pouvoir M. BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : TOURISME - Demande de subventions - Voie Bleue Moselle Saône à vélo - Travaux du chemin de halage et signalétique de l'itinéraire

M. Patrick NABETH, Vice-Président en charge des bords de Saône, informe le Bureau que dans le cadre du projet de la « Voie Bleue. Moselle Saône à vélo », la prospective financière de la CCDSV a pris en compte :

- La réalisation d'un encorbellement sur la commune de Trévoux afin de permettre une continuité cyclable de l'itinéraire sur un secteur dangereux pour les vélos et les piétons (travaux en cours) ;
- La réfection des 18 kilomètres de chemin de halage et le traitement de la rupture de celui-ci sur le secteur de Fareins ;
- La mise en place de la signalétique de l'itinéraire.

Il indique que les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux du chemin de halage ont démarré en novembre 2020 (Cabinets Axe Saône / Aintegra / Lombardie Ingénierie) et précise également qu'une étude de signalétique / jalonnement de l'itinéraire a été réalisée par le cabinet ALKHOS avec pour objectif la pose de la signalétique de l'itinéraire et de ses connexions avec les communautés de communes limitrophes au 1^{er} semestre 2023.

M. Patrick NABETH précise qu'il est important que les travaux de réfection du chemin de halage et de la rupture cyclable sur le secteur sud de Fareins soient réalisés dès que possible. L'objectif étant une finalisation de l'ensemble de ces travaux et donc de l'itinéraire Voie Bleue sur la partie CCDSV au 1^{er} semestre 2023.

M. Patrick NABETH informe le Bureau que les travaux du chemin de halage ainsi que la signalétique peuvent bénéficier de subventions de la part des partenaires du Plan Rhône : l'Europe (FEDER), la Région et le Département de l'Ain.

Il rappelle qu'une délibération du Conseil en date du 25 février 2021 (N°2021C22) a été prise afin de solliciter le FEDER au titre du Plan Rhône Saône sur les travaux du chemin de halage.

Compte tenu de l'intérêt d'ajouter à la demande de subvention le coût de la pose de la signalétique de l'itinéraire, une nouvelle délibération a été prise par le Bureau le 24 juin 2021 (N°2021B18) afin d'intégrer les travaux du chemin de halage et la pose de la signalétique de l'itinéraire.

Les marchés de travaux et de signalétique étant à ce jour signés pour un montant global d'1,64 M€, le FEDER nous demande de mettre à jour notre plan de financement en tenant compte des montants ajustés des marchés et des nouvelles possibilités financières du FEDER. Ce plan de financement n'inclut pas le mobilier de la Voie Bleue.

M. Patrick NABETH présente donc au Bureau le nouveau plan de financement prévisionnel revu en conséquence et qui s'appuie sur les possibilités offertes par l'Instruction Gouvernementale en date du 22/12/2015 (NOR RDFB1520836N) qui précise que « la règle de participation (*publique*) minimale ne s'applique pas aux opérations inscrites dans le CPER ». Le projet de la Voie Bleue étant inscrit dans le CPER Rhône-Saône, il relève du CPER et donc de cette instruction gouvernementale. En dehors de ce cadre, le montant maximum d'aides publiques est limité à 80% du coût global du projet. Le plan de financement proposé ci-dessous, fait apparaître dans le cadre de l'instruction gouvernementale un montant d'aides publiques supérieur à 80 %.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

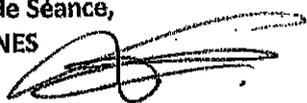
- ✓ **DE MODIFIER** la délibération du Bureau du 24 juin 2021 (N°2021B18) afin de solliciter l'Europe (FEDER) dans le cadre du Plan Rhône Saône ainsi que la Région et le Département ;
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour les travaux des 18 km de réfection du chemin de halage et la rupture de celui-ci sur la commune de Fareins ainsi que les travaux de signalétique de l'itinéraire comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		Taux
Travaux Chemin de halage	1 585 000 €	Région AURA - Travaux	447 000 €	27,20 %
Signalétique	55 000 €	Région AURA - Signalétique	11 000 €	0,7 %
		Département Ain - Travaux halage	336 000 €	20,5 %
		Département Ain - Signalétique	11 000 €	0,7%
		FEDER Plan Rhône Saône - Travaux halage et signalétique	753 000 €	45,9 %
		Reste à charge CCDSV	82 000 €	5 %
Total HT Halage	1 640 000 €	Total Halage	1 640 000 €	100 %

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Europe (FEDER), de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès de l'Europe et des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2022 et suivants.

A Trévoux, le 04/10/2022

La Secrétaire de Séance,
Christine FORNES



Affichage sous format électronique :

10 OCT. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

